



COMMUNE DE SAINT-JULIEN-DE-CASSAGNAS

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

L'an Deux Mil Vingt-six et le 5 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire du mois de juin sur convocation du 29 mai 2026 sous la présidence de Monsieur MILESI Pascal, Maire.

Présents :

Mesdames Christine BUISSON, Isabelle GOVIN, Jocelyne LAZZARELLI, Marie-Line LEPINAY, Béatrice OLLIVIER, Lesly PETIT.

Messieurs Fabrice BERNARD, Thierry CHAIGNON, Jean-Luc DI-PIETRO, Pascal MILESI, Patrick SONZOGNI, Pierre STRYCHANIN, Jean-Manuel SUNE.

Procuration :

Madame Fanny VIZZI donne procuration à Monsieur Patrick SONZOGNI

Absents excusés :

Monsieur Alexandre DOLHADILLE

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 tel qu'il a été présenté,

2/ Délégations du conseil municipale au maire

A la demande de la préfecture, la délibération n°2026-08 et retirée et remplacée par la délibération n°2026-29. Des précisions ont été apportées sur certains articles (montant minimum, ...).

Approbation à l'unanimité

3/ Décision modificative n°01-2026 sur le budget principal

Suite à une erreur d'imputation, la somme de 139 453.74 €, initialement inscrite au compte 1068, doit-être imputée au compte 001.

Cette décision modificative a pour objet de corriger cette imputation sans modifier l'équilibre global de la section d'investissement.

Approbation à l'unanimité

4/Extension du réseau : poste Cassagnas tranche 2 Primitif 2026

Monsieur le Maire expose le projet envisagé pour les travaux :

Extension du réseau issu du poste « LAGARIGUE » en aérien et souterrain pour optimisation des longueurs de réseau et répartition des charges électriques sur la zone en contrainte (réduction du nombre d'abonnés sur le poste « CASSAGNAS »). Reprise de 2 grappes d'abonnés déjà câblés en souterrain par le réseau issu de « LAGARIGUE ».

Montants estimatifs des travaux :

- D'électricité 23-216-REN dont le montant s'élève à **120 306.68 € HT** soit **144 368.02 € TTC**
- D'éclairage public 23-216 EPC dont le montant s'élève à **10 069.18 € HT** soit **12 083.02 € TTC**
- De génie civil télécom 23-216 TEL dont le montant s'élève à **11 299.25 € HT** soit **13 559.01 € TTC**

Participations estimatives pour la commune :

- **0 €** pour le réseau d'électricité 23-216-REN
- **12 080.00 €** pour le réseau d'éclairage public 23-219 EPC
- **13 560.00 €** pour le réseau génie civil Télécom 23.216-TEL

Approbation à l'unanimité

5/ Avenant de prorogation à la convention d'adhésion au service commun SIG Alès Agglomération

Monsieur le Maire propose de proroger d'un an la convention d'adhésion au service commun SIG Alès Agglomération.

Approbation à l'unanimité

6/ Désignation du correspondant de la commune auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard (CAUE)

Monsieur Patrick SONZOGNI est désigné en tant que correspondant de la commune auprès du CAUE.

Approbation à l'unanimité

7/ Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Monsieur Michel ALLHEILIG, avocat honoraire et conciliateur est désigné en tant que référent déontologue pour les membres du conseil municipal.

Approbation à l'unanimité

8/ Règlement intérieur de la restauration de la commune de Saint Julien de Cassagnas

Monsieur le maire propose aux membres présents d'approuver le règlement intérieur de la restauration scolaire

Approbation à l'unanimité

9/ Règlement intérieur des accueils périscolaires de la commune de Saint Julien de Cassagnas

Monsieur le Maire propose aux membres présents d'approuver le règlement intérieur des accueils périscolaires.

Approbation à l'unanimité

10/ Création d'un emploi non-permanent : accroissement temporaire d'activité

Le maire propose à l'assemblée la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin d'accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique contractuel relevant de la catégorie C à temps non complet (16 heures) ; à compter du 01/09/2026 pour une durée maximale d'un an.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée.

Approbation à l'unanimité

11/ Création de deux emplois permanents à temps non complet

Monsieur le maire propose de créer à compter du 1^{er} septembre 2026 deux emplois d'agent technique polyvalent dans le grade de contractuel à temps non-complet, pour 16 heures hebdomadaires (catégorie C) pour exercer les missions suivantes :

- Service cantine et garderie,
- Entretien des locaux communaux

Approbation à l'unanimité

Informations diverses :

- Renouvellement des membres de la commission de contrôle de révision des listes électorales 2026-2032 :
 - o Marie-Line LEPINAY
 - o Colette AGNIEL
 - o Frédéric DURAND
- Fabrice BERNARD est désigné référent « santé environnement »
- Vendredi 19 juin : salle des fêtes : Fête de l'école
- Lundi 13 juillet : salle des Fêtes : Fête Nationale

La séance est levée à 19h45.